

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 21 novembre 2012

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

**Préavis 16-2012 Entretien du patrimoine construit, étape 2**  
**Crédit demandé CHF 2'046'000.00**

---

#### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 16-2012 du 10 octobre 2012,  
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,  
vu le rapport de la Commission des finances,

#### décide

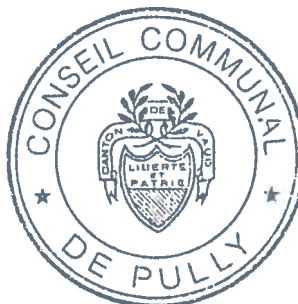
1. d'adopter les travaux d'entretien extraordinaire du patrimoine construit, étape 2 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'046'000.00 destiné à couvrir le coût des travaux ;
3. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
  - a) rénovation des bâtiments : par annuités égales sur 30 ans au maximum ;
  - b) équipements et infrastructures techniques : par annuités égales sur 15 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Muriel THALMANN



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 22 novembre 2012